



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

### DÉLIBÉRATION N° 2026-028

**Objet : Désignation des représentants de la commune au syndicat mixte ouvert pour la restauration collective « cuisine d'ici »**

**Rapporteur :**  
Filipe DA SILVA

**Commission plénière :**  
Le 18 mai 2026

**Convocation :**  
Le 20 mai 2026

**Pièce(s) jointe(s) :**

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	25
Représentés	2
Votants	27

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 26 mai à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

**Étaient présents :** L. AMIRI, C. BOUËTARD, S. BOULEY, M. CHEMLA, F. DA SILVA, F. DUSOLLE, B. ESTREMANHO, C. ESTREMANHO, G. FRAYSSE, J. GALAUD, I. LAFAYE, C. MARTIN, C. PETIT, M. PICAUD, M. PROVOTAL, M. QUEUNE, P. RAYMONDI, C. RENAUD, JP. RICAUD, A. SAMPERIZ, P. UTEGINE MWANA, L. VERRECCHIA, P. WITTERKERTH, F. DHONDT, O. HUMEAU,

**Absents représentés :** A. DA ROCHA a donné pouvoir à I. LAFAYE, T. LEROUX a donné pouvoir à F. DHONDT.

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2023-032 en date du 12 septembre 2023 relative à l'intégration de Villiers-sur-Orge à l'entente intercommunale de production de repas à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2023 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2025-002 du 4 mars 2025 portant création d'un syndicat mixte ouvert « CUISINE D'ICI » pour la restauration collective et résiliation de la convention d'entente intercommunale pour la production de repas ;

**VU** la délibération 2026-06 et la délibération 2026-08 en date du 21 mars 2026 relatives à l'élection du Maire et des Adjoints ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a été renouvelé à la suite des élections municipales en date du 15 mars 2026 ;

**CONSIDÉRANT** qu'au regard de l'article 6.1 des projets de statuts, la commune doit désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants au Comité Syndical ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission plénière du 18 mai 2026 ;

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

**DÉSIGNE**, pour siéger au Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert « Cuisine d'Ici » les représentants titulaires suivants :

1. Gilles FRAYSSE
2. Filipe DA SILVA

**DÉSIGNE**, pour siéger au Comité Syndical  
représentants suppléants suivants :

1. Caroline ESTREMANHO
2. Isabelle LAFAYE

**PRÉCISE** que les fonctions de délégué titulaire ou suppléant de la commune au Comité Syndical, ainsi que les membres du Bureau sont exercées à titre gratuit.

**AUTORISE** le Maire ou son adjoint délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 26 mai 2026

Le Maire,  
Gilles FRAYSSE



Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette délibération sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)